

Résolution adoptée par la commission ONU UNESCO lors du NUSAB du 4 avril 2022

SESSION : NUSAB 2022

FORUM : Commission UNESCO

THÈME : Sauvegarde du patrimoine des minorités

RÉDACTEURS : Egypte

L'Assemblée générale,

La conférence des parties de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine des minorités à la convention des nations unies.

Rappelant que l'ONU est une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres d'après la charte de l'ONU,

N'ignorant pas que nous devons sauvegarder le patrimoine culturel issus des minorités afin qu'ils puissent perdurer à travers les générations,

Réalisant que dans un monde où l'expansion urbaine menace de plus en plus des minorités ainsi que le patrimoine qu'il cultive

Notant avec regret que le patrimoine des minorités disparaît peu à peu dans des pays de l'orient car considéré comme un patrimoine qui importe peu,

Constatant avec préoccupation qu'il devient nécessaire de préserver ce patrimoine sous peine de voir disparaître la richesse de certaines cultures, de certains peuples par exemple, sous l'essor fulgurant notamment des pays asiatiques,

Affirmant que l'association " Aliph foundation " soutenant la préservation du patrimoine, contribue grandement la conservation des patrimoines en dangers, en coopération avec l'UNESCO,

Ayant pris connaissance que l'UNESCO a initié en 2009 un projet de sauvegarde du village de New Gourna, après consultation et avec l'accord du ministère de la culture de l'Égypte et du gouvernorat de Louxor.

Soutenant que grâce à l'appui de l'union européenne et de ces politiques, l'UNESCO a orienté son action sur la protection et la préservation du patrimoine des minorités notamment en Turquie depuis le début du XXI ème siècle,

Gardant à l'esprit que les buts de l'UNESCO sont de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité en droit des peuples mais aussi de contribuer au maintien de la culture et du patrimoine, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde,

En remerciant UNESCO-patrimoine pour tous ses projets réalisés et son engagement concernant le patrimoine materiel et immateriel des minorités,

1. Se déclare prête à faire en sorte que les futures résolutions votées apportent toute l'aide nécessaire à la conservation du patrimoine matériel et immatériels des minorités ethniques ;

2. “Dans sa résolution 33 sur l'édification et le développement de la culture nationale, le comité central du Parti communiste vietnamien préconise de mobiliser toutes les ressources disponibles pour préserver et promouvoir les valeurs culturelles traditionnelles” ainsi, s'appuyer sur cette même résolution et l'appliquer à l'échelle international et aux pays membres de l'ONU pour la protection du patrimoine des minorités;

3. Recommande aux Etats membres de l'ONU de faire plus de sensibilisation, grâce à des campagnes publicitaires et/ou des documentaires portants sur le cas de la sauvegarde du patrimoine materiel et immateriel des minorités ethniques;

4. Demande aux particuliers ainsi qu'aux gouvernements membres , qui peuvent se le permettre, des dons à des associations ayant pour but la protection et la sauvegarde du patrimoine

5. Invite les grandes entreprises ainsi que les gouvernements du monde entier à s'impliquer dans des programmes tels que “Aliph foundation” par des formations et aides financières ;

6. Assure donc que l'Unesco apportera son aide , particulièrement aux Etats en développement et nécessitant d'importants fonds, main d'oeuvre , afin de mettre en place la proposition précédente ;

7. Décide de rester activement saisie de la question.